

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

**Réunion du Comité Syndical
du 28 février 2022**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1086	21	16	2	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **Lundi 28 février 2022 à 14h30 à SAINT-LO**, à la Maison du Département (salle AUDIO 2) sur convocation du 18 février 2022.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

PRESENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

en présentiel

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton de Bréhal, Président du SMEL

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente du SMEL

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

en visio

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quetteville-Sur-Sienne

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton de Granville

Délégués des EPCI titulaires

en présentiel

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

en visio

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président du SMEL

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes de Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

Délégués des EPCI suppléants

M. Christophe GILLES, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Mme Sophie JULIEN-FARCIS, Communauté de communes Granville Terre et Mer

EXCUSES

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados titulaires :

M. Thierry LETOUZE, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

"affiché le"

09 MARS 2022

Accusé de réception en préfecture
050-255001745-20220228-1086-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

Programme « BIOSTEM » : Biosalissure Standardisée pour TEst de Matériaux

Création d'un poste de technicien territorial en CDD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°1079 du 1^{er} décembre 2021 actant la participation du SMEL au projet BIOSTEM ;

Vu le rapport préalablement transmis aux membres du comité et explicité en séance,

Considérant les objectifs du programme BIOSTEM et les partenaires engagés pour étudier le biofouling et concevoir des tests normalisés pour vérifier leur impact environnemental ;

Considérant le budget prévisionnel pour le SMEL s'élevant à 234 930 euros dont le recrutement d'un technicien estimé à 101 941 euros avec des demandes de subvention prévues auprès des partenaires suivants :

- Région de Normandie/FEDER : 113 187 euros (100 % du poste de technicien à créer et des dépenses de consommables et prestations) ;
- Agence de l'Eau Seine Normandie : 70 112 euros ;
- Partenaires privés (Naval group, EDF) : 3 425 euros ;

Soit un autofinancement du SMEL de 48 206 euros (mise à disposition de personnel titulaire et de plateaux techniques).

Le comité syndical, après en avoir délibéré favorablement,

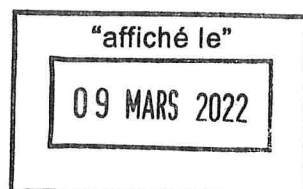
- autorise la création d'un poste d'un technicien territorial en contrat à durée déterminée de 34 mois, dans le cadre d'un contrat de projet, étant précisé que le coût serait entièrement pris en charge par la Région et le FEDER ;

- autorise le Président à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (devis, demande d'aide, conventions...).

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



Accusé de réception en préfecture
050-255001745-20220228-1086-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022